



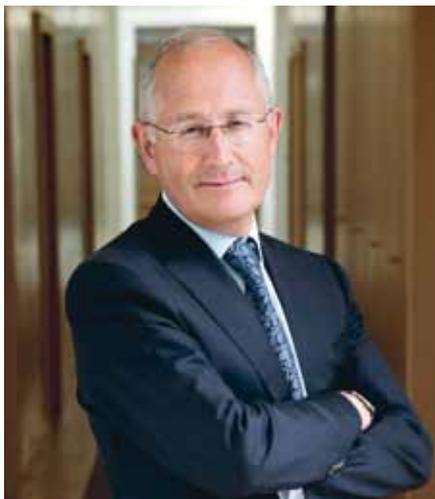
FÉVRIER 2013

NOTE DE CONJONCTURE  
**LES FINANCES LOCALES EN 2012**  
CONSTATS ET PERSPECTIVES



**BANQUE ET CITOYENNE**

# Edito



Depuis les premières lois de décentralisation, la place occupée par les collectivités territoriales dans l'économie nationale n'a cessé de s'accroître. Les réformes successives ont élargi leur périmètre de responsabilités.

L'environnement économique actuel fait émerger de nouveaux défis pour nos décideurs locaux, élus et fonctionnaires territoriaux.

Ces défis prennent la forme d'une équation exigeante : poursuivre le développement des territoires, consolider le soutien aux populations les plus fragiles et accompagner les mutations économiques tout en assurant l'équilibre des finances publiques.

Pour résoudre cette équation, les collectivités territoriales ont besoin de partenaires solides, de confiance et de proximité. C'est pourquoi La Banque Postale s'engage à leur côté, durablement et avec ambition.

Pour les territoires, elle propose une offre de financement claire, transparente, adossée en liquidité. Pour les acteurs du secteur public local, elle produit et diffuse ses analyses, complémentaires des études produites par les administrations et les associations d'élus.

Cette première note de conjoncture sur les finances locales en est l'illustration. Nous espérons qu'elle vous apportera des éclairages utiles.

Nous souhaitons qu'elle soit la première d'une longue série qui nous permettra, au cours des prochaines années, de souligner, avec vous, l'importance des politiques locales au service de tous.

**Philippe Wahl**  
Président du Directoire de La Banque Postale

## Maintien de l'investissement malgré un repli de l'épargne brute

En 2012, au lendemain de la réforme de la fiscalité locale et à la veille d'une nouvelle étape de décentralisation, les collectivités locales maintiennent leur effort d'équipement. Elles confortent ainsi leur rôle de premier investisseur public avec un montant d'investissement hors remboursements de la dette de 52,6 milliards d'euros, en légère progression par rapport à 2011 (+ 1,6 %).

Cette croissance est relativement faible au regard du cycle électoral municipal, les deux années précédant les élections se traduisant traditionnellement par une montée en charge plus marquée des investissements. Elle constitue néanmoins un signal plutôt positif compte tenu des inquiétudes qui pesaient sur la capacité des collectivités locales à se financer aussi bien par ressources propres que par emprunt.

Ces investissements sont financés en 2012 par un niveau d'épargne élevé (39,0 milliards d'euros) quoiqu'en repli (- 2,1 %, après + 6,7 % en 2011), phénomène peu courant sur ces vingt dernières années. Alors que les charges de fonctionnement décélèrent (+ 2,9 %, après + 3,1 % en 2011) en raison de la fin des transferts de compétences, d'un effort de maîtrise des dépenses et d'un repli des frais financiers (- 1,9 %), les recettes courantes enregistrent le rythme d'évolution le plus faible depuis 2001 (+ 1,8 %, après + 3,9 % en 2011), sous l'effet notamment de recettes fiscales moins dynamiques et du gel des dotations de l'État.

Les recettes propres d'investissement (10,8 milliards d'euros, + 1,6 %), ainsi que la variation de la dette (emprunts moins remboursements, soit + 4,1 milliards d'euros), viennent compléter le financement des investissements. L'encours de dette s'établit à 161 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 2,6 %.

Ces constats masquent cependant des situations individuelles très disparates. Prises individuellement, les collectivités sont en effet différemment armées pour relever les défis qui se présentent à elles : baisse annoncée des dotations de l'État, levier fiscal plus difficilement mobilisable, développement des mécanismes de péréquation, importance des besoins des populations et enjeux en matière d'aménagement des territoires ou de mise aux normes (accessibilité, politiques énergétiques,...).

Ces contraintes seront sources de changements, l'intercommunalité pourrait dans ce cadre prendre définitivement ses marques, mais aussi sources de tensions financières avec notamment des impacts en matière de politique d'investissement au cours des prochaines années, décisions locales aux résonances nationales...

### Sommaire

I - Un contexte porteur de changements	page 4
II - Principaux constats sur les finances locales en 2012	page 6
III - Tableaux des comptes synthétiques	page 9
IV - Enjeux et perspectives	page 12

## I - Un contexte porteur de changements

La situation financière des collectivités locales est affectée par les aléas de la croissance économique. Une faible croissance, ou une baisse du produit intérieur brut (PIB), a une incidence négative sur l'évolution de certaines recettes fiscales (impositions économiques liées à la réforme de la fiscalité locale, droits d'enregistrement sur les transactions immobilières) et, au contraire, joue à la hausse sur certaines dépenses, notamment celles à caractère social.

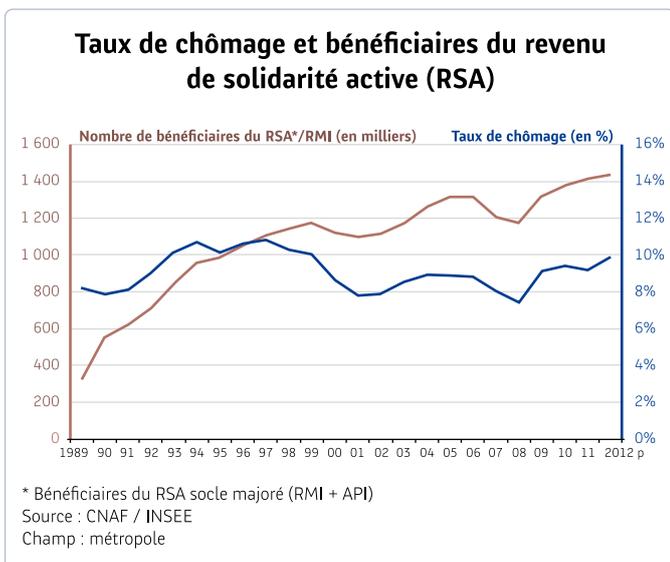
Les collectivités locales sont par ailleurs associées au redressement des comptes publics avec des effets directs sur leur budget et principalement sur l'évolution de certaines ressources.

Enfin, les collectivités locales doivent également composer avec les premiers effets d'une réforme qui a redéfini les contours de la fiscalité locale.

### Croissance économique et conséquences sociales

En lien avec la stagnation de l'activité économique (le PIB est stable en volume en 2012), la nouvelle dégradation du marché du travail depuis la deuxième moitié de l'année 2011 s'est poursuivie en 2012. Les budgets des collectivités locales sont impactés par les conséquences sociales qui en découlent.

En raison de leur rôle en matière d'action sociale, les départements sont en première ligne. À titre d'exemple, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), corrélée avec la hausse du chômage, entraîne une hausse d'un poste de dépenses qui représente plus du quart des dépenses d'action sociale des conseils généraux. Le bloc communal et les régions sont également concernés par la détérioration du contexte économique et social, à travers leurs actions en matière de développement économique, de formation professionnelle ou de solidarité.



Ainsi, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, avec des volumes d'intervention de près de 3 milliards d'euros, constatent depuis plusieurs années une augmentation des sollicitations.

### Situation des finances publiques

Sur très longue période, l'observation des déficits publics laisse apparaître une situation dégradée des finances publiques. En 2012, le besoin de financement est estimé à 90 milliards d'euros, soit 4,5 % du PIB.

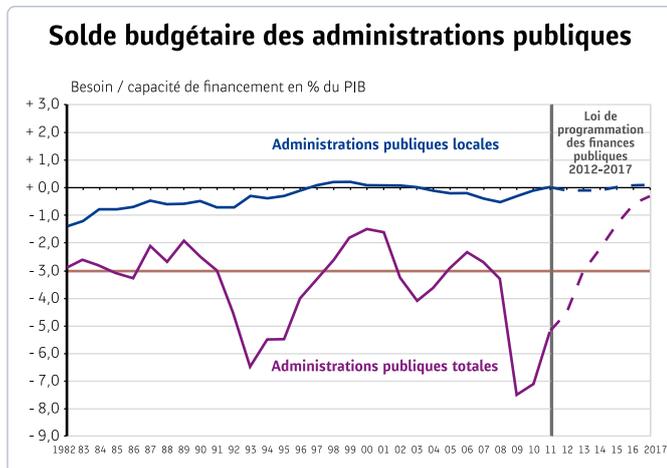
La trajectoire anticipée des déficits à l'horizon 2017, réalisée par la Loi de programmation des finances publiques, s'inscrit dans la stratégie de redressement des comptes publics et a pour objectif une réduction progressive de ce déficit : 3,0 % en 2013 et 0,3 % à l'horizon 2017.

Ces projections optimistes ont toujours existé, mais le contexte a changé. Suite à la crise financière de 2008 et à celle des dettes souveraines de 2011, partenaires européens, agences de notation, investisseurs ou citoyens sont dorénavant plus exigeants quant au respect des engagements pris par les États.

Le secteur public local affiche sur longue période un solde proche de l'équilibre et un poids souvent marginal dans le déficit total. L'interprétation des déficits « locaux » n'est par ailleurs pas la même que pour les administrations centrales. Alors que l'État s'endette également pour financer ses dépenses courantes, le recours aux financements externes pour les collectivités locales est exclusivement consacré à des investissements et donc à la création de valeur.

Néanmoins, l'assainissement des comptes publics impose des mesures d'économies et des réformes engageant l'ensemble des acteurs de la dépense publique.

Dans la mesure où l'État consacre environ 20 % de son budget aux collectivités locales, ces dernières sont mécaniquement impactées par les efforts. C'est le sens donné au gel en valeur depuis trois ans et à la baisse annoncée pour 2014 et 2015 des concours financiers de l'État.



### Un nouveau schéma pour la fiscalité locale

Afin d'augmenter la compétitivité des entreprises françaises en favorisant l'investissement productif, le Gouvernement a souhaité alléger en 2010 leur fiscalité en supprimant la taxe professionnelle (TP). Cette réforme a abouti à une refonte globale de la fiscalité locale entraînant la création de nouveaux impôts sur les entreprises et une nouvelle répartition des recettes fiscales entre collectivités.

Cette répartition a pour effet une spécialisation partielle des ressources par niveau de collectivités et une réduction du poids des recettes avec pouvoir de taux.

Ainsi, pour les régions et les départements, la perte de pouvoir de taux est nettement marquée alors que le bloc communal est plutôt préservé en la matière.

Les recettes fiscales avec levier possible se concentrent aujourd'hui pour les régions sur le produit des cartes grises. Le poids des recettes avec pouvoir de taux dans leurs recettes courantes est passé de 31 % à 9 % après la réforme. Ce calcul ne prend cependant pas en compte les modulations possibles et globalement déjà utilisées de tarifs de taxe intérieure sur les produits pétroliers (5 % des ressources).

Se concentrant essentiellement sur la taxe sur le foncier bâti, le pouvoir de taux des départements représente désormais un poids de 18 % des recettes courantes en 2011, contre 38 % en 2009.

Le bloc communal conserve en moyenne des marges fiscales avec pouvoir de taux (48 %, contre 53 % en 2009), mais ce constat s'accompagne, d'une part, d'une modification de la nature des contribuables et, d'autre part, de situations individuelles disparates.



Ainsi, au sein des communes et groupements à fiscalité propre, si avant la réforme, le poids de la fiscalité avec pouvoir de taux pesant sur les ménages était de 51 %, il est dorénavant de 73 %, ce qui modifie leur capacité de mobilisation des taux.

De plus, les dotations de compensation et fonds de garantie (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP - et fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR -) créés pour assurer la neutralité du dispositif pour chaque collectivité représentent pour certains groupements intercommunaux, des masses relativement importantes dans leur budget, sans perspective d'évolution.

Par ailleurs, cette réforme s'est traduite par une nouvelle répartition géographique des bases d'imposition sur les entreprises. L'Île-de-France qui disposait de 18 % du produit de TP concentre dorénavant 33 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

## II - Principaux constats sur les finances locales en 2012

En 2012, malgré les contraintes qui pèsent sur leurs ressources et qui affectent leur marge d'autofinancement (repli de l'épargne brute à hauteur de 2,1 %), les collectivités locales ont maintenu un haut niveau d'investissement (52,6 milliards d'euros, + 1,6 %). Pour financer cet investissement, le recours à l'endettement a été un peu plus faible que les années précédentes, l'encours de dette en fin d'année s'établissant ainsi à 161 milliards d'euros (+ 2,6 %).

### Compte synthétique - ensemble des collectivités locales

	11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€		11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>204,8</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>208,5</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 3,7</b>	<b>51,7</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>52,6</b>
Recettes fiscales*	+ 1,9	117,9	+ 2,5	120,8	financées par :				
Dotations de l'État*	+ 8,7	52,0	- 0,2	51,9	Autofinancement (6)=(5)-(7)	+ 8,2	36,0	+ 4,6	37,7
Autres recettes	+ 3,8	34,9	+ 2,4	35,8	Recettes d'investissement hors emprunts	- 5,9	10,6	+ 1,6	10,8
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>+ 3,1</b>	<b>160,1</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>164,6</b>	<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>-</b>	<b>+ 5,0</b>	<b>-</b>	<b>+ 4,1</b>
Dépenses de personnel	+ 2,5	56,2	+ 2,7	57,7	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	+ 0,6	18,9	- 3,0	18,4
Achats de biens et de services	+ 4,2	38,3	+ 2,8	39,4	Remboursements (hors opérations financières)	+ 2,5	13,9	+ 3,0	14,3
Prestations sociales et transferts versés	+ 3,3	54,7	+ 3,3	56,5	Variation du fonds de roulement (7)	-	+ 3,9	-	+ 1,4
Autres dépenses de fonctionnement	+ 1,7	10,9	+ 1,8	11,1	<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 3,6</b>	<b>156,9</b>	<b>+ 2,6</b>	<b>161,0</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>44,8</b>	<b>- 2,1</b>	<b>43,8</b>					
Intérêts de la dette (4)	+ 7,0	4,9	- 1,9	4,8					
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>+ 6,7</b>	<b>39,9</b>	<b>- 2,1</b>	<b>39,0</b>					

2012 : estimations

\* Remplacement de recettes fiscales par la DCRTP (en dotations) à partir de 2011

### Un repli de l'épargne brute des collectivités locales

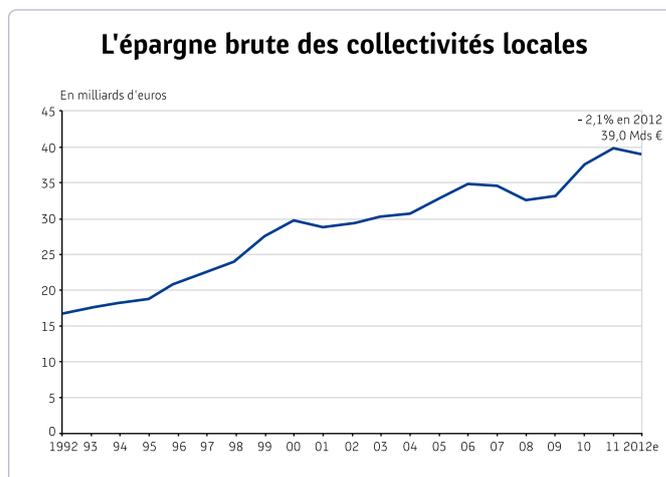
En 2012, l'épargne brute des collectivités locales, excédent des recettes courantes sur les dépenses réelles de fonctionnement, diminue de 2,1 %. Cette baisse, qui ne s'est observée que trois fois en vingt ans, s'explique par une évolution très modérée des recettes courantes.

La faible progression de la pression fiscale (+ 0,8 % toutes taxes confondues) associée à une baisse des droits de mutation à titre onéreux (- 9,3 %) et à un gel des dotations en provenance de l'État entraîne un fléchissement de la croissance des recettes courantes (+ 1,8 %, après + 3,9 % en 2011).

Dans le même temps, dans un contexte de demandes accrues de la part des populations, les dépenses de gestion progressent de 2,9 %, une évolution légèrement plus faible qu'en 2011 (+ 3,1 %).

Alors que l'évolution des dépenses de personnel enregistre une légère accélération en 2012 (+ 2,7 %, après + 2,5 % en 2011), le rythme de progression des prestations sociales et transferts versés se maintient au niveau de 2011 (+ 3,3 %).

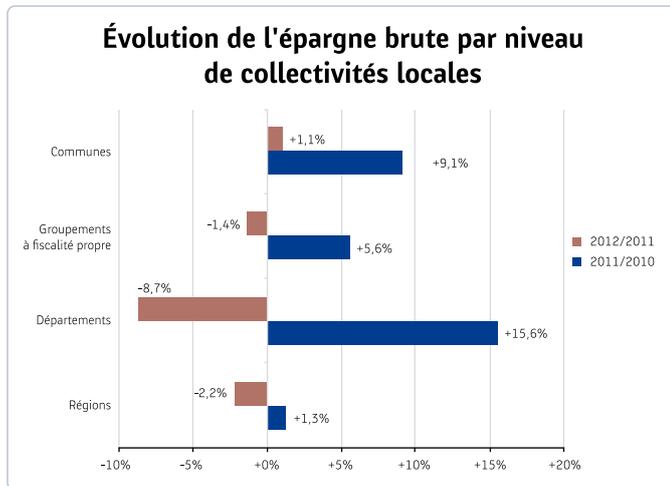
Le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a atteint son rythme de croisière (+ 1,6 %) et les dépenses de RSA pèsent de plus en plus sur les équilibres budgétaires (+ 3,9 % en 2012).



Les achats de biens et services évoluent de façon moins dynamique (+ 2,8 %, après + 4,2 % en 2011), en raison d'une inflation moins marquée (+ 1,8 %, après + 2,1 % en 2011), et d'un effort de maîtrise des dépenses (mutualisation, achats groupés, programmation pluriannuelle avec contraintes d'évolution...).

En lien avec la baisse des taux d'intérêt, les frais financiers enregistrent un repli (- 1,9 %, après + 7,0 % en 2011). Ils représentent dorénavant 4,8 milliards d'euros et 2,8 % des dépenses de fonctionnement.

Bien que plus modérée qu'en 2011, la progression des dépenses, associée au faible dynamisme des ressources, entraîne l'apparition d'un effet de ciseaux entre charges et recettes qui explique la baisse de l'épargne brute.



Ce repli de l'épargne est particulièrement visible pour les conseils généraux (- 8,7 %) qui subissent la chute des droits de mutation combinée à une hausse constante des dépenses d'action sociale (+ 3,4 % en 2012). Les régions voient également leur épargne brute diminuer (- 2,2 %). Leur pouvoir de taux a été largement entamé par la réforme fiscale et, par ailleurs, elles ne disposent majoritairement plus de marge sur les modulations de tarifs de TIPP qui avaient soutenu leur autofinancement les années précédentes.

Après trois années de forte progression, le bloc communal stabilise son niveau d'épargne brute dont les volumes élevés permettent de financer encore largement les dépenses d'investissement.

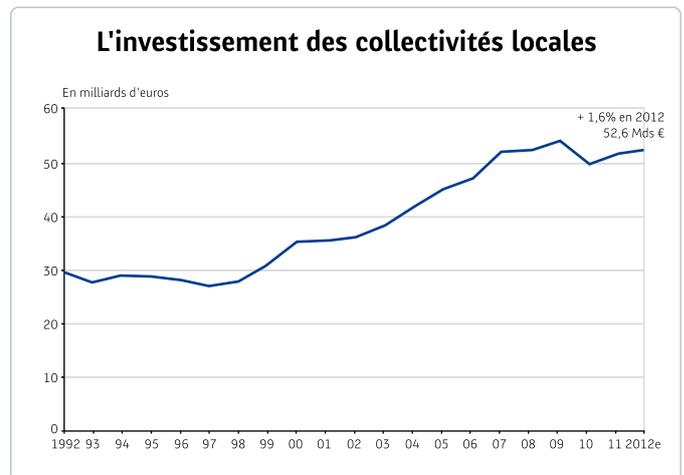
Les communes enregistrent une légère hausse de leur épargne brute (+ 1,1 %, après + 9,1 % en 2011), tandis que les groupements à fiscalité propre affichent un repli de 1,4 %.

### Un maintien de l'investissement à un haut niveau

En dépit d'un contexte de faible dynamisme des ressources et de réduction des marges de manœuvre, et malgré les incertitudes sur les conditions de recours à l'emprunt apparues à la fin de l'année 2011, l'évolution des dépenses d'investissement des collectivités locales reste orientée à la hausse en 2012 (+ 1,6 %). L'effet du cycle électoral municipal semble avoir joué (l'avant dernière année pleine avant les élections étant traditionnellement une année de montée en charge des investissements), même si la hausse enregistrée est limitée.

Avec un niveau de 52,6 milliards d'euros, les volumes

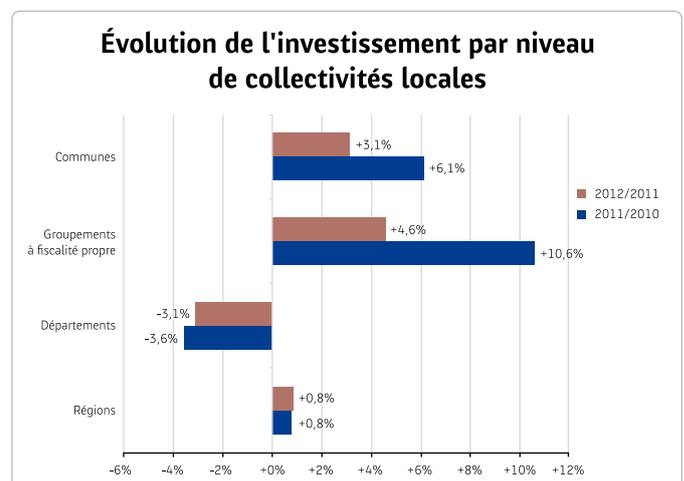
investis restent très importants, les collectivités locales confortant ainsi leur rôle de premier investisseur public.



En 2012, la dynamique de l'investissement local reste portée par le bloc communal (+ 3,4 %, avec respectivement + 3,1 % pour les communes et + 4,6 % pour les groupements à fiscalité propre), même s'il est à noter qu'à l'échelle des années pré-électorales d'un cycle moyen, la progression est relativement mesurée.

Les départements, confrontés à une situation financière tendue illustrée par la baisse de leur épargne brute (- 8,7 %), réduisent pour la troisième année consécutive leurs dépenses d'investissement (- 3,1 % en 2012, après - 3,6 % en 2011 et - 13,4 % en 2010). Sur ces trois années, et en euros constants, les départements ont renoncé à un quart de leurs efforts en la matière avec notamment des impacts sur le bloc communal parfois très dépendant des financements départementaux.

Les régions, quant à elles, affichent une relative stabilité de leur effort d'investissement, après avoir vu leurs dépenses progresser fortement entre 2001 et 2009 (+ 7,0 % par an en moyenne) en lien, entre autres, avec leur nouvelle compétence en matière de transport ferroviaire de voyageurs.



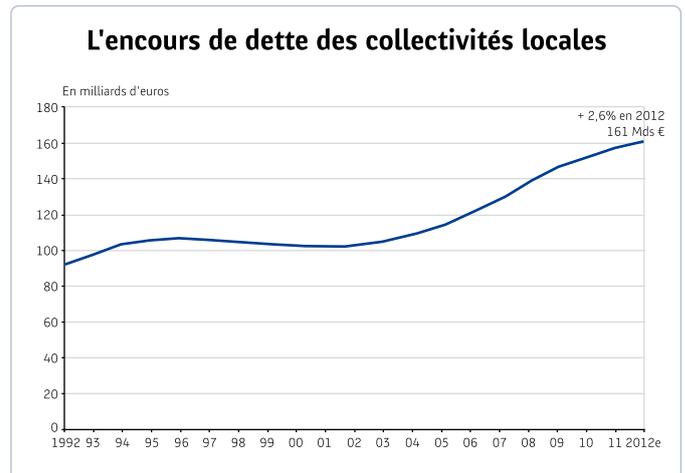
### Une nouvelle progression de l'encours de dette

En 2012, les investissements des collectivités locales sont financés à hauteur de 72 % par l'autofinancement (qui s'élève à 37,7 milliards d'euros après correction du solde de l'exercice), à hauteur de 21 % par les dotations et autres recettes d'investissement, et pour 7 % par le recours à l'endettement.

Les emprunts nouveaux, d'un montant estimé à 18,4 milliards d'euros, sont en recul de 3,0 %. Les remboursements enregistrent une hausse de 3,0 % et atteignent 14,3 milliards d'euros.

Le flux net de dette, qui correspond à la différence entre les emprunts nouveaux et les remboursements s'établit à 4,1 milliards d'euros, en net repli en comparaison des années précédentes (entre 2005 et 2011, le recours à l'endettement progressait en moyenne de 6,9 milliards d'euros par an).

L'encours de dette des collectivités locales s'établit à 161 milliards d'euros à la fin de l'année 2012, enregistrant une évolution de + 2,6 %.



Cet encours se répartit entre les différents niveaux de collectivités de la manière suivante : 37 % pour les communes, 13 % pour les groupements à fiscalité propre, 19 % pour les syndicats et l'ensemble des budgets annexes, 19 % pour les départements et 12 % pour les régions.

### Des disparités qui déséquilibrent les territoires

Dans un contexte économique tendu, les disparités de situations entre collectivités locales restent marquées et reflètent un réel déséquilibre entre territoires face aux enjeux à venir.

Ces disparités se traduisent dans les comptes des collectivités et nécessitent d'être prises en compte dans l'analyse de la situation financière globale du secteur public local.

À titre d'exemple, au cœur des compétences et des préoccupations des départements, les dépenses d'action sociale (32,7 milliards d'euros en 2012) montrent des distorsions fortes d'un territoire à l'autre. Ainsi, en 2011, en tenant compte des seuls départements de métropole, ces dépenses oscillent entre 337 et 713 euros par habitant (pour une moyenne de 479 euros), soit un rapport allant du simple au double. Ces disparités ne reflètent pas uniquement les politiques menées par les départements, elles sont également liées au contexte démographique, social et économique du territoire.

Ainsi, l'observation des dépenses au titre des personnes âgées et du RSA, les deux premiers postes de dépenses d'action sociale, illustre ces spécificités socio-démographiques. Les dépenses totales de RSA s'échelonnent de 51 à 243 euros par habitant, soit un rapport de un à cinq, faisant subir des contraintes conjoncturelles sur les budgets des départements qui sont fortement concernés par cette dépense. Ce sont des départements plutôt urbains dont une part significative de la population est touchée par la précarité.

Parallèlement, les dépenses au titre des personnes âgées sont très fortes dans les départements peu peuplés, ruraux et dont la population est âgée. Elles peuvent atteindre 272 euros par habitant. Ces départements font face à des contraintes plus structurelles dans l'élaboration de leur budget.

## III - Tableaux des comptes synthétiques

### Compte synthétique des collectivités locales

En milliards d'euros courants

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012e
<b>Section de fonctionnement</b>											
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	132,2	140,0	150,5	159,1	169,3	177,9	183,8	190,5	197,2	204,8	208,5
Recettes fiscales	69,1	72,1	81,3	88,3	94,5	100,7	105,0	109,1	115,7	117,9	120,8
Dotations de l'État	40,3	43,3	43,8	44,7	45,7	46,6	46,6	47,5	47,8	52,0	51,9
Autres recettes	22,7	24,6	25,4	26,2	29,0	30,5	32,2	33,9	33,6	34,9	35,8
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	97,6	105,1	115,4	122,0	129,8	138,1	145,6	152,6	155,2	160,1	164,6
Dépenses de personnel	36,2	38,2	39,7	41,4	43,8	47,6	51,1	53,4	54,8	56,2	57,7
Achats de biens et services	25,3	26,9	28,7	30,3	32,5	33,6	35,1	36,1	36,8	38,3	39,4
Prestations sociales et transferts versés	29,8	32,7	38,7	41,5	44,2	46,7	48,4	52,0	52,9	54,7	56,5
Autres dépenses de fonctionnement	6,3	7,3	8,3	8,8	9,3	10,3	11,0	11,0	10,7	10,9	11,1
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	34,5	34,9	35,1	37,1	39,5	39,8	38,2	37,9	42,0	44,8	43,8
Intérêts de la dette (4)	5,2	4,7	4,4	4,3	4,7	5,1	5,6	4,8	4,6	4,9	4,8
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	29,3	30,2	30,7	32,8	34,8	34,7	32,6	33,1	37,4	39,9	39,0

<b>Financement de l'investissement</b>											
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (6)</b>	36,0	38,4	41,9	45,0	47,3	52,2	52,3	54,2	49,9	51,7	52,6
Autofinancement (7)=(5)-(10)	27,2	27,9	29,6	31,2	32,1	34,8	32,5	30,7	33,3	36,0	37,7
Dotations et autres recettes d'investissement (8)	8,3	8,4	8,5	8,4	8,7	9,4	10,3	15,0	11,3	10,6	10,8
Flux net de dette (emprunts-remboursements) (9)	+ 0,5	+ 2,1	+ 3,8	+ 5,4	+ 6,5	+ 8,0	+ 9,5	+ 8,5	+ 5,3	+ 5,0	+ 4,1
Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	13,4	15,1	16,9	19,0	20,1	20,7	22,3	21,7	18,8	18,9	18,4
Remboursements (hors opérations financières)	12,9	13,0	13,1	13,6	13,7	12,7	12,8	13,2	13,5	13,9	14,3
Variation du fonds de roulement (10)=(5)+(8)+(9)-(6)	+ 2,1	+ 2,3	+ 1,1	+ 1,7	+ 2,7	- 0,1	+ 0,0	+ 2,4	+ 4,1	+ 3,9	+ 1,4

<b>Dépenses totales (hors remboursements de dette) = (2)+(4)+(6)</b>	<b>138,9</b>	<b>148,3</b>	<b>161,7</b>	<b>171,3</b>	<b>181,7</b>	<b>195,4</b>	<b>203,6</b>	<b>211,6</b>	<b>209,7</b>	<b>216,7</b>	<b>222,0</b>
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Encours de dette au 31 décembre</b>											
<b>TOTAL</b>	<b>102,9</b>	<b>105,0</b>	<b>108,8</b>	<b>114,2</b>	<b>120,6</b>	<b>128,6</b>	<b>138,1</b>	<b>146,1</b>	<b>151,5</b>	<b>156,9</b>	<b>161,0</b>
Communes+Groupements à fiscalité propre	59,4	59,9	60,9	63,2	66,1	69,6	73,1	75,2	76,5	78,4	80,0
Départements	16,5	17,0	17,8	18,9	20,0	21,4	24,4	27,9	29,7	30,5	30,7
Régions	7,6	8,2	9,5	10,2	11,1	12,7	14,2	15,7	16,8	17,9	19,1
Autres (syndicats et budgets annexes)	19,3	19,9	20,6	21,9	23,5	24,9	26,4	27,3	28,4	30,2	31,2

<b>Références</b>											
Produit intérieur brut (PIB)	1 543	1 588	1 656	1 718	1 798	1 887	1 933	1 886	1 937	1 997	2 029
Évolution du PIB en volume	0,9%	0,9%	2,5%	1,8%	2,5%	2,3%	-0,8%	-3,1%	1,7%	1,7%	0,0%
Évolution du prix du PIB	2,2%	2,0%	1,7%	1,9%	2,1%	2,6%	2,5%	0,7%	1,1%	1,3%	1,6%

e : estimations

## Compte synthétique des régions

	11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€		11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>22,3</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>22,6</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>8,6</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>8,7</b>
Recettes fiscales*	- 0,5	11,7	+ 2,0	11,9	financées par :				
Dotations de l'État*	+ 7,6	9,8	+ 0,3	9,9	Autofinancement (6)=(5)-(7)	+ 5,2	5,4	- 0,5	5,4
Autres recettes	- 15,1	0,8	+ 3,0	0,8	Recettes d'investissement hors emprunts	- 6,5	2,1	- 1,8	2,0
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>16,3</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>16,7</b>	<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>-</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>-</b>	<b>+ 1,2</b>
Dépenses de personnel	+ 3,0	2,9	+ 3,2	3,0	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 10,1	2,3	+ 7,0	2,5
Autres dépenses de gestion	+ 2,1	13,4	+ 2,4	13,8	Remboursements (hors opérations financières)	- 13,8	1,3	+ 2,2	1,3
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>6,0</b>	<b>- 2,1</b>	<b>5,9</b>	Variation du fonds de roulement (7)	-	+ 0,1	-	+ 0,0
Intérêts de la dette (4)	+ 15,2	0,5	- 0,4	0,5	<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 6,5</b>	<b>17,9</b>	<b>+ 6,8</b>	<b>19,1</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>5,5</b>	<b>- 2,2</b>	<b>5,4</b>					

\* Remplacement de recettes fiscales par la DCRTP (en dotations) à partir de 2011

Pour les régions, l'année 2012 est marquée par la faible évolution des recettes courantes (+ 1,3 %, 22,6 milliards d'euros) qui s'explique par l'atonie des dotations de l'État et par une progression limitée des recettes fiscales (+ 2,0 %). Ces dernières progressent principalement sous l'effet de la hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de l'utilisation par quelques régions de la nouvelle modulation des tarifs de TIPP (il est à noter que la majorité des régions avait déjà appliqué cette modulation en 2011). Concernant le produit des cartes grises, seule ressource avec pouvoir de taux pour les régions, alors que huit régions augmentent leurs tarifs, l'assiette, constituée des immatriculations de véhicules, est atone.

Les dépenses de gestion affichent, quant à elles, une croissance contenue (+ 2,5 %, 16,7 milliards d'euros) mais suffisante pour entraîner un effet de ciseaux entre ressources et charges et donc une baisse de l'épargne brute (- 2,2 %).

Malgré cette diminution, le recours à l'endettement (+ 1,2 milliard d'euros en 2012) a permis de maintenir les dépenses d'investissement hors remboursements de la dette (+ 0,8 %) au niveau de 8,7 milliards d'euros.

L'encours de dette des régions poursuit sa forte progression amorcée en 2003 (+ 6,8 % en 2012) et atteint 19,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

## Compte synthétique des départements

	11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€		11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 5,1</b>	<b>64,0</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>64,8</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 3,6</b>	<b>11,8</b>	<b>- 3,1</b>	<b>11,5</b>
Recettes fiscales*	+ 2,3	41,3	+ 1,6	42,0	financées par :				
Dotations de l'État*	+ 11,6	15,1	- 0,2	15,0	Autofinancement (6)=(5)-(7)	+ 12,9	8,2	+ 1,5	8,3
Autres recettes	+ 8,5	7,6	+ 1,9	7,8	Recettes d'investissement hors emprunts	- 8,0	3,0	- 4,0	2,9
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>+ 3,5</b>	<b>54,3</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>55,9</b>	<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,3</b>
Dépenses de personnel	+ 2,3	11,1	+ 1,7	11,3	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	- 11,6	3,9	- 5,0	3,7
Autres dépenses de gestion	+ 3,8	43,2	+ 3,3	44,6	Remboursements (hors opérations financières)	+ 23,2	3,2	+ 5,4	3,4
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 14,9</b>	<b>9,7</b>	<b>- 8,2</b>	<b>8,9</b>	Variation du fonds de roulement (7)	-	+ 0,7	-	- 0,2
Intérêts de la dette (4)	+ 7,8	0,8	- 3,2	0,8	<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 2,7</b>	<b>30,5</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>30,7</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>+ 15,6</b>	<b>8,9</b>	<b>- 8,7</b>	<b>8,1</b>					

\* Remplacement de recettes fiscales par la DCRTP (en dotations) à partir de 2011

En 2012, les recettes courantes des départements (64,8 milliards d'euros), modifiées par la réforme fiscale et l'instauration de mécanismes de péréquation horizontale, marquent le pas, + 1,2 % après + 5,1 % en 2011. Les recettes fiscales (42,0 milliards d'euros, + 1,6 %) subissent la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (- 9,0 %, après + 22,3 % en 2011), les départements utilisant par ailleurs leur dernier levier fiscal sur la taxe sur le foncier bâti à hauteur de 2,1 %. Les dotations de l'État, soumises pour la deuxième année consécutive à la règle du gel en valeur, s'élèvent à 15,0 milliards d'euros.

Parallèlement, les dépenses de gestion (55,9 milliards d'euros) progressent de 2,9 %. Alors que les dépenses de personnel (11,3 milliards d'euros) affichent une évolution limitée de + 1,7 %, le rythme de progression des dépenses d'action sociale (32,7 milliards d'euros, soit 59 % des dépenses de gestion) se maintient au niveau de 2011 (+ 3,4 %).

En conséquence, l'épargne brute, 8,1 milliards d'euros, diminue de 8,7 %. Contraintes par cette érosion des moyens de financement, les dépenses d'investissement hors dette (11,5 milliards d'euros) se replient de 3,1 %. Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse pour les conseils généraux.

Le recours à l'endettement supplémentaire est limité en 2012 (+ 300 millions d'euros) correspondant à une hausse de l'encours de dette de 0,9 % (+ 2,7 % en 2011), en revanche sa charge (0,8 milliard d'euros) diminue en raison du fort repli des taux courts sur l'année.

## Compte synthétique des communes

	11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€		11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>77,0</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>78,3</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6,1</b>	<b>24,3</b>	<b>+ 3,1</b>	<b>25,0</b>
Recettes fiscales (*)(**)	+ 3,5	46,2	+ 1,8	47,0	financées par :				
Dotations de l'État (*)	+ 0,8	18,8	- 0,1	18,8	Autofinancement (6)=(5)-(7)	+ 14,0	12,3	+ 6,7	13,1
Autres recettes	+ 7,5	12,0	+ 3,9	12,4	Recettes d'investissement hors emprunts	- 0,9	11,4	- 0,5	11,3
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>61,7</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>63,0</b>	<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,6</b>
Dépenses de personnel	+ 1,8	33,2	+ 1,7	33,8	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	+ 1,1	5,9	+ 1,0	6,0
Autres dépenses de gestion	+ 2,8	28,5	+ 2,3	29,2	Remboursements (hors opérations financières)	+ 1,4	5,3	+ 1,1	5,4
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 8,3</b>	<b>15,3</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>15,3</b>	Variation du fonds de roulement (7)	-	+ 0,9	-	+ 0,2
Intérêts de la dette (4)	+ 3,9	2,1	- 3,7	2,0	<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>59,1</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>59,7</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>+ 9,1</b>	<b>13,2</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>13,3</b>	Budgets principaux				

(\*) Y compris les reversements fiscaux en provenance des groupements à fiscalité propre unique

(\*\*) Remplacement de recettes fiscales par la DC RTP (en dotations) à partir de 2011

En 2012, les recettes courantes des communes (78,3 milliards d'euros) enregistrent une évolution relativement modérée (+ 1,6 %, après + 3,4 %), en raison notamment de recettes fiscales peu dynamiques (+ 1,8 %) et du gel des dotations de l'État.

Les dépenses de gestion (63,0 milliards d'euros) augmentent sur un rythme plus contenu que celui de l'année précédente (+ 2,0 %, après + 2,2 % en 2011).

Le ralentissement observé sur les dépenses de personnel en 2011 (+ 1,8 %) se confirme en 2012 (+ 1,7 %, 33,8 milliards d'euros). Les autres dépenses de gestion, constituées notamment des achats, sont en hausse de 2,3 %, soit une évolution légèrement plus faible qu'en 2011 (+ 2,8 %) et atteignent 29,2 milliards d'euros.

Avec des frais financiers en baisse de 3,7 %, l'épargne brute des communes (13,3 milliards d'euros) enregistre une très faible progression (+ 1,1 %), après plusieurs années particulièrement dynamiques (près de 10 % par an en moyenne entre 2008 et 2011).

Les dépenses d'investissement des communes, qui atteignent 25 milliards d'euros, poursuivent leur progression (+ 3,1 %), même s'il est à noter qu'à l'échelle des années pré-électorales d'un cycle municipal moyen, la progression est relativement mesurée.

L'ensemble des ressources propres d'investissement associé à l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permettent de couvrir 97 % des dépenses d'investissement. Le solde est complété par le recours à l'endettement (+ 600 millions d'euros) à hauteur de 3 %. L'encours de dette des communes s'élève à 59,7 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en progression de 1,1 %.

## Compte synthétique des groupements à fiscalité propre

	11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€		11/10 %	2011 Mds€	12/11 %	2012e Mds€
<b>RECETTES COURANTES (1)</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>33,4</b>	<b>+ 3,1</b>	<b>34,4</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 10,6</b>	<b>8,9</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>9,3</b>
<i>Hors reversements fiscaux</i>	<i>+ 4,8</i>	<i>23,7</i>	<i>+ 6,1</i>	<i>25,1</i>	financées par :				
Recettes fiscales*	- 0,6	21,0	+ 3,8	21,8	Autofinancement (6)=(5)-(7)	- 2,2	4,5	+ 10,1	5,0
Dotations de l'État*	+ 16,6	8,1	- 0,0	8,1	Recettes d'investissement hors emprunts	+ 12,6	3,3	+ 3,6	3,4
Autres recettes	+ 11,1	4,3	+ 6,1	4,5	<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>-</b>	<b>+ 1,1</b>	<b>-</b>	<b>+ 0,9</b>
<b>DÉPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>+ 4,2</b>	<b>27,5</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>28,6</b>	Emprunts nouveaux (hors opérations financières)	+ 26,3	2,7	- 4,3	2,5
<i>Hors reversements fiscaux</i>	<i>+ 4,3</i>	<i>17,8</i>	<i>+ 8,5</i>	<i>19,3</i>	Remboursements (hors opérations financières)	- 2,2	1,6	+ 3,2	1,6
Dépenses de personnel	+ 7,0	6,0	+ 8,2	6,5	Variation du fonds de roulement (7)	-	+ 0,7	-	+ 0,2
Autres dépenses de gestion	+ 3,5	21,5	+ 2,9	22,1	<b>ENCOURS DE DETTE au 31 décembre</b>	<b>+ 6,1</b>	<b>19,3</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>20,2</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 6,3</b>	<b>5,8</b>	<b>- 1,2</b>	<b>5,8</b>	Budgets principaux				
Intérêts de la dette (4)	+ 13,0	0,6	+ 0,7	0,6	* Remplacement de recettes fiscales par la DC RTP (en dotations) à partir de 2011				
<b>ÉPARGNE BRUTE (5)=(3)-(4)</b>	<b>+ 5,6</b>	<b>5,2</b>	<b>- 1,4</b>	<b>5,2</b>					

En 2012, les recettes courantes des groupements à fiscalité propre (34,4 milliards d'euros) enregistrent une évolution plus faible qu'en 2011 (+ 3,1 %, après + 4,6 %) mais encore soutenue comparée à celle des autres niveaux de collectivités locales (+ 1,8 % pour l'ensemble des collectivités locales). Ce dynamisme s'explique par l'évolution des recettes fiscales (+ 3,8 %), ces dernières bénéficiant de la hausse des bases d'imposition de certaines taxes directes (cotisation foncière sur les entreprises, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti).

Les dépenses de gestion (28,6 milliards d'euros) augmentent sur un rythme similaire à celui de 2011 (+ 4,1 %). Si la progression des dépenses de personnel s'accélère par rapport à 2011 (+ 8,2 %, après + 7,0 %), au contraire celle des autres dépenses de gestion ralentit (+ 2,9 %, après + 3,5 %).

L'épargne brute des groupements à fiscalité propre (5,2 milliards d'euros) accuse une baisse (- 1,4 %), après plusieurs années particulièrement dynamiques (+ 11,6 % par an en moyenne entre 2008 et 2011). Cette baisse résulte de l'apparition d'un effet de ciseaux entre l'évolution des recettes de fonctionnement et celle des dépenses.

Malgré ce repli de l'épargne, la hausse des dépenses d'investissement des groupements (9,3 milliards d'euros) demeure soutenue (+ 4,6 %) et porte, avec les communes, le dynamisme des investissements locaux.

Ces investissements sont financés en priorité par des ressources propres (autofinancement et recettes d'investissement hors dette) à hauteur de 90 %, le complément étant apporté par une hausse de 0,9 milliard d'euros de l'encours. Ce dernier s'établit en fin d'année 2012 à 20,2 milliards d'euros (+ 4,9 %).

## IV - Enjeux et perspectives

Les collectivités locales devront s'adapter dans les années à venir aux nouvelles contraintes qui pèseront sur leur budget. La baisse annoncée des dotations en provenance de l'État ou la moindre capacité à mobiliser leur levier fiscal en sont deux exemples prégnants.

Conséquence directe de ces deux contraintes, la mise en place des nouveaux mécanismes de péréquation entre collectivités sera également au cœur d'enjeux importants.

Ces modifications structurelles des ressources vont nécessairement induire des arbitrages en matière de dépenses, choix d'autant plus difficiles que ces dépenses ont pour mission d'assurer des services quotidiens à une population elle-même sous pression.

### La baisse annoncée des dotations

Les modalités d'indexation des principales dotations que l'État verse aux collectivités territoriales (« enveloppe normée » représentant 50,5 milliards d'euros en 2013) ont été révisées à de nombreuses reprises. Dans un premier temps calée uniquement sur l'inflation, l'évolution de l'enveloppe a pendant une période également pris en compte une fraction du taux de croissance du PIB.

Depuis 2011, ces dotations ne progressent plus, et pour les années 2014 et 2015, la Loi de programmation des finances publiques 2012-2017 adoptée fin 2012 avait même prévu une baisse, a minima, de 750 millions d'euros chaque année.

Cependant dans le cadre des économies supplémentaires recherchées par le Gouvernement, ce dernier a annoncé, le 12 février 2013, une baisse des concours financiers deux fois supérieure, à hauteur de 1,5 milliard d'euros chaque année.

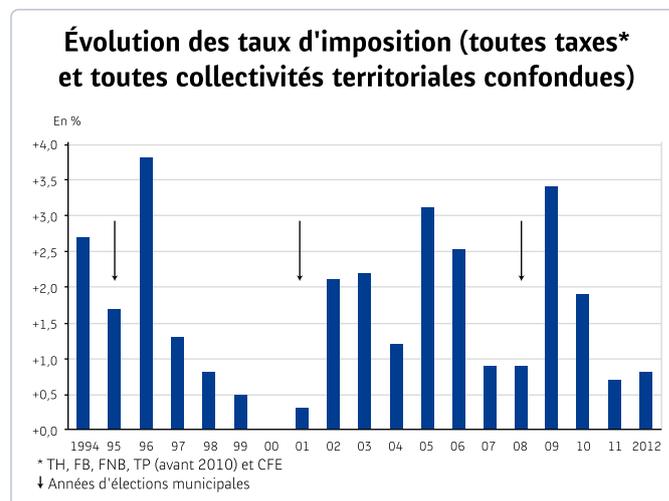
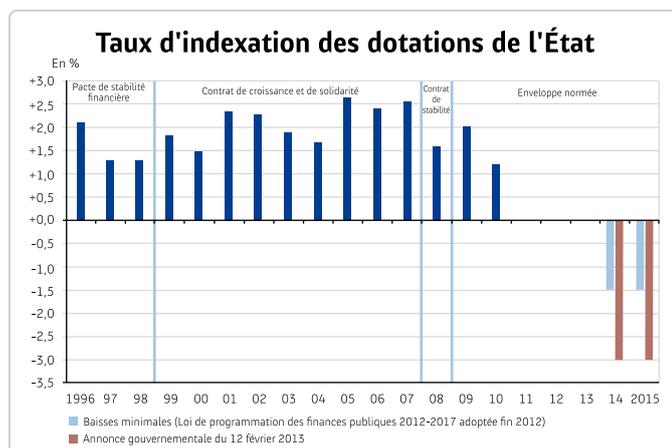
Ce montant représente, pour une année, l'équivalent de 3,8 % d'épargne brute de l'ensemble des collectivités locales ou encore 2,9 % de leurs investissements. Compenser par une hausse des taux de fiscalité engendrerait en moyenne 2,4 points d'augmentation de la pression fiscale.

Traduit de manière théorique au prorata de ce que représente chaque niveau de collectivités dans l'enveloppe normée, la part pour le bloc communal équivaut à 1,7 point de fiscalité avec pouvoir de taux (TH, FB, FNB, CFE, TEOM), 3,8 points de fiscalité sur le foncier bâti pour les départements et 12,8 points de fiscalité sur les cartes grises des régions.

L'ampleur de ces impacts théoriques illustre l'enjeu à relever pour les collectivités locales, d'autant plus que ce repli des dotations se traduira forcément par des baisses différenciées d'une collectivité à l'autre et par une refonte plus globale des mécanismes d'attribution.

### Des marges de manœuvre fiscale réduites

Afin de dégager des marges de manœuvre financière, qui peuvent s'avérer utiles dans une période où les contraintes sur les ressources s'accroissent, les collectivités locales ont la possibilité d'augmenter les taux d'imposition qui pèsent sur certaines taxes. Cette capacité a cependant été atténuée par la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle, en limitant notamment le poids des ressources sur lesquelles le levier fiscal s'applique et en



faisant porter les hausses de taux en majeure partie sur les ménages (cf. p 5).

Les marges fiscales dont disposent les collectivités locales sont également affaiblies par des niveaux de taux élevés, conséquences des hausses passées, et un coût pour le contribuable local qui devient de plus en plus contraignant. Sur certains territoires, ce coût peut être élevé, surtout au regard d'un revenu par habitant faible. Par exemple, le coût moyen de taxe d'habitation à la charge d'un ménage (c'est-à-dire après dégrèvements financés par l'État) s'établit à 573 euros en métropole avec des niveaux par région qui peuvent varier de 413 euros à 705 euros.

L'approche des échéances électorales devrait, plus encore que dans le passé, placer ce sujet au cœur des débats.

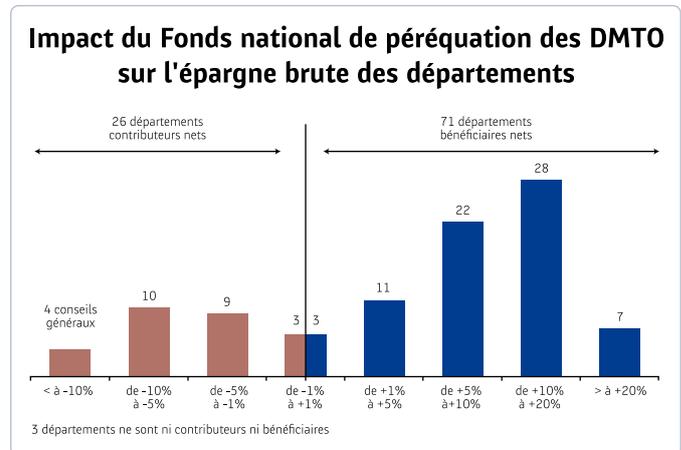
### Les mécanismes de péréquation en construction

La notion de péréquation recouvre divers mécanismes de redistribution dont le but est de réduire les inégalités de ressources et de charges existant entre collectivités locales, afin d'assurer un niveau de service public comparable sur l'ensemble du territoire national.

Les dotations de péréquation en provenance de l'État (dotations de solidarité urbaine et rurale, part péréquation de la dotation d'intercommunalité...) représentent un volume budgétaire de 7,5 milliards d'euros en 2013, soit 3,4 % des recettes totales des collectivités. Cependant dans un contexte de réduction des concours financiers de l'État aux collectivités locales, toute évolution de cette péréquation se traduit par des transferts financiers entre collectivités locales.

Les nouveaux mécanismes de péréquation, mis en place par le Gouvernement suite à la suppression de la taxe professionnelle, s'appuient sur un mécanisme « horizontal », qui instaure un partage des ressources entre collectivités locales. Les masses financières en jeu sont modestes au regard des budgets locaux. Ainsi, en 2013, les montants au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC - et ceux pour les communes de la région Île-de-France - FSRIF -, ne représentent que 1 % des recettes totales du bloc communal. Néanmoins, au niveau individuel, l'impact de ces fonds n'est pas neutre sur les budgets. Concernant les départements, le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, qui a représenté 336 millions d'euros en 2011 et 580 millions en 2012, a des effets conséquents sur leurs marges financières. Pour les départements bénéficiaires de ce fonds en 2011, les versements perçus ont représenté en moyenne 8 %

d'épargne brute supplémentaire et pour les contributeurs, 7 % d'épargne brute en moins.

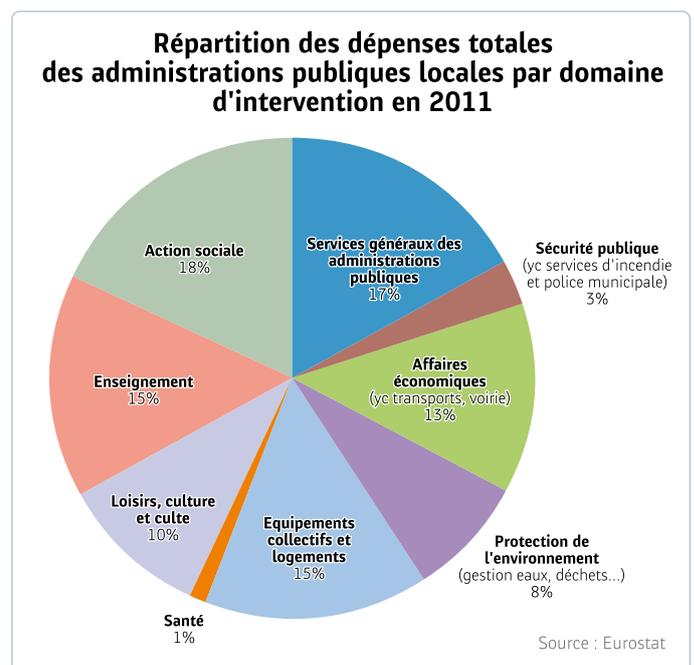


La montée en charge de l'ensemble de ces mécanismes est inéluctable, elle devra s'accompagner d'observations fines des conséquences au niveau de chaque territoire.

### Quels enjeux en matière de dépenses publiques locales ?

Les collectivités locales vont devoir faire face dans les années à venir à une baisse de leurs dotations et à une réduction de leurs marges de manœuvre fiscale, deux éléments porteurs d'inquiétude quant à la dynamique future de leurs ressources.

En conséquence, la mise en place de politiques de maîtrise des dépenses s'impose comme un enjeu important.



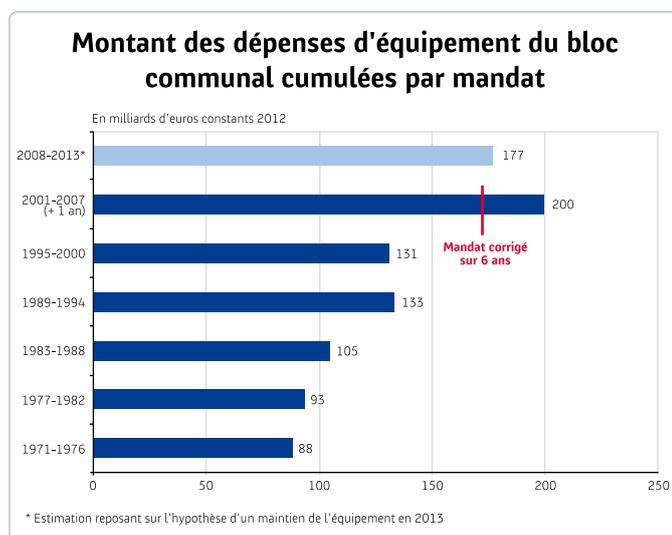
En plus d'une interrogation sur les modes de gestion, les collectivités locales vont devoir faire des choix quant à la fonction de leurs dépenses, choix d'autant plus difficiles que la demande des usagers en matière de services publics est forte et que les domaines d'intervention des collectivités locales sont variés. En 2011, les dépenses des administrations publiques locales pouvaient aussi bien concerner l'action sociale (18 %), que l'enseignement (15 %), les équipements collectifs (15 %) ou les affaires économiques (13 %).

En période de tensions budgétaires, il est souvent plus immédiat d'agir sur les dépenses d'investissement, en repoussant les projets par exemple, que sur les dépenses de fonctionnement, par nature plus rigides.

La progression des dépenses d'investissement, particulièrement soutenue dans les années 2000 (près de 6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2007), connaît un fléchissement depuis 2008. À partir du second semestre 2013, compte tenu des enjeux précédemment décrits, ces dépenses pourraient même enregistrer un net repli, non sans conséquence sur l'économie nationale. En effet, l'investissement des collectivités locales représente 72 % de l'investissement public et occupe une place importante dans l'activité du bâtiment (11 % de l'activité) et des travaux publics (45 %).

Le bloc communal portant près des deux tiers de l'investissement local, sa capacité à maintenir ces dépenses à un haut niveau est au cœur des préoccupations.

D'autant plus que les conseils régionaux et généraux ne semblent pas en mesure de compenser le repli attendu en 2014 (année d'élection traditionnellement marquée par une baisse des interventions communales et intercommunales).



Les investissements sur le mandat actuel demeurent conséquents. D'un volume comparable en euros constants à celui du cycle précédent ramené sur six ans, ils illustrent la place du secteur public local dans l'économie locale et nationale ainsi que l'importance des besoins, notamment en matière de transports, d'environnement, d'aménagement du territoire ou de mise aux normes (accessibilité, politique énergétique,...).

Or, ces enjeux restent d'actualité, ce qui oblige à s'interroger sur les conséquences d'un fort repli des interventions.



Les finances locales sont un sujet complexe et mouvant. Elles connaissent depuis plusieurs années des changements aux formes diverses mais ayant tous des impacts structurants auxquels les collectivités locales doivent s'adapter : nouvelles recettes et dépenses dans le cadre de la décentralisation, développement de l'intercommunalité, réforme fiscale avec début de spécialisation des taxes et limitation du pouvoir fiscal, développement de nouveaux modes de gestion ou de financement, ...

Aujourd'hui une nouvelle étape est en train d'être franchie, consolidant certains changements et en amorçant de nouveaux. Ainsi, le Gouvernement doit mettre en place au cours des prochains mois un nouvel acte de décentralisation qui devrait renforcer le rôle de l'intercommunalité et clarifier les compétences entre niveaux de collectivités locales tout en améliorant les relations entre l'État et les collectivités. C'est notamment le rôle de la création du Haut conseil des territoires, lieu de dialogue renforcé entre ces deux niveaux d'administration.

Dans ce sens un Pacte de confiance et de responsabilité est également en cours de discussion avec les élus locaux. Ce Pacte pourrait apporter des éléments de réponses aux différents enjeux décrits aussi bien en matière de ressources que de dépenses locales.

Si un effort budgétaire conséquent est directement demandé aux collectivités à travers une baisse historique des dotations, le Gouvernement s'engage en parallèle à apporter des réponses sur des préoccupations fortes comme le financement des allocations de solidarité individuelles et l'autonomie fiscale des régions.

D'autres sujets qui inquiètent la sphère locale devraient également être abordés comme l'allègement des normes, le renforcement de la péréquation ou encore l'amélioration de l'accès au crédit. Si ce dernier point est en passe d'être résolu avec l'arrivée sur le marché de La Banque Postale et les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les financements très longs, les autres sujets restent plus que jamais d'actualité.

La question se pose désormais de savoir si les traductions qui seront faites de ces différents débats, notamment dans la loi de finances pour 2014, permettront de soutenir les interventions du secteur public local et notamment leurs investissements dont la dynamique est mise à mal aujourd'hui par les contraintes croissantes sur les ressources...

## Précisions méthodologiques

### Sources

Jusqu'en 2010, le compte « collectivités locales » est issu du compte « collectivités locales » publié par l'INSEE en comptabilité nationale mais retraité ici sous un format « comptabilité publique », plus proche des pratiques du secteur local. Certaines données sont issues d'une source différente : les recettes fiscales, les dotations et les données financières (intérêts, remboursements, emprunts et encours de dette) proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ou d'estimations de La Banque Postale.

Jusqu'en 2011, les comptes par niveau sont basés sur les données des comptes administratifs ou de gestion (sources : La Banque Postale, DGCL et DGFiP).

Pour 2012, les données sont des estimations de l'activité réelle de l'année.

### Périmètre d'étude

Le compte « collectivités locales » regroupe les budgets principaux et annexes des collectivités territoriales stricto-sensu (communes, départements, régions), des groupements à fiscalité propre, et des syndicats tels qu'étudiés par la comptabilité nationale, à savoir les groupements à caractère non marchand.

L'addition des comptes par niveau - qui sont hors budgets annexes - ne correspond pas au compte « collectivités locales » car ce dernier est consolidé des flux entre collectivités afin de ne pas gonfler artificiellement les masses et parce que certaines notions en comptabilité nationale s'écartent des définitions utilisées en comptabilité publique.

Les données portent sur la France entière, sauf mention contraire.

### Définitions

Les dépenses d'action sociale des conseils généraux recouvrent principalement les domaines suivants : personnes âgées, versement des allocations de solidarité et politique d'insertion, aide sociale à la famille et à l'enfance, et personnes handicapées. Elles sont calculées hors frais de personnel, mais y compris la rémunération des assistants familiaux.

Revenu de solidarité active (RSA) : depuis juin 2009, il est entré en application. Le RSA « socle » (à la charge des départements) se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API). Il constitue ainsi un minima social pour les individus qui ne disposent pas d'un revenu de travail.

Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) : pourcentage des chômeurs au sens du BIT en % de la population active.

## La Banque Postale

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 euros

Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06

RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.

Pour nous contacter : Direction des Études - La Banque Postale, Direction de l'économie sociale et locale,  
CP S 106 - 115 rue de Sèvres - 75275 PARIS Cedex 06



[labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr)